



République Française

Convocation du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la Salle des fêtes,
le lundi 22 juin 2020 à 20 heures 15, en séance publique.

Affiché le 16 juin 2020

Tenant compte des préconisations sanitaires formulées par le comité scientifique COVID-19, cette séance se tiendra avec un public limité à quinze personnes présentes dans le respect des règles de distanciation physique.

ORDRE DU JOUR – SESSION ORDINAIRE

0/ Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

1/ Débat d'orientations budgétaires,

2/ Vote des taux d'impositions municipaux,

3/ Reconquête des logements bénéficiant des dispositifs de défiscalisation De Robien – Axes prioritaires,

4/ RH - Modification du tableau des effectifs,

5/ RH - Attribution de la prime Covid-19,

6/ Convention d'utilisation du stade de tir de l'ENP Périgueux,

7/ Opération foncière : Terrains Coustou,

8/ Désignation de deux délégués au Sdeeg-33,

9/ Tarification service de restauration municipale 2020/2021,

10/ Exonérations paiement restaurant scolaire mars à juin 2020 (période confinement COVID19),

11/ Exonérations paiement loyers commerciaux durant la période de fermeture administrative (COVID19),

Informations et questions diverses.

Le Maire,



Dieter TEYSSANDIER